

Nombre de membres en exercice : 27/28

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents : 6

*L'an deux mil vingt-trois le treize mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.*

**MEMBRES PRESENTS :**

M. ANGELI, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOUIN, M. BESNIER, M. LABADENS (suppléant Mme BOUIT), Mme BROT, Mme DEFRANCE, Mme GUILLON, M. HOURDOU, M. LADEGAILLERIE, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, Mme PEROT, Mme PROT, Mme VEISSEIX

**MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE  
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à Mme BROT  
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à M. LADEGAILLERIE  
M. DESPLANQUES ayant donné pouvoir à Mme GUILLON  
M. MAINFROY ayant donné pouvoir à Mme PEROT  
Mme SAVIN ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON

**MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :**

Mme BROSE, M. GARIN, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGAT, M. TEUFERT  
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Valérie ARNAVON

**OBJET : Mise à jour redevances salles Jean GERMAIN**

Madame Eliane GUILLON, Présidente du CDG26, expose que les salles du nouvel espace Jean GERMAIN sont de plus en plus connues et sollicitées par de multiples organismes. Afin de pouvoir proposer ces salles au plus grand nombre, pour des évènements professionnels, il est nécessaire d'ajouter à la grille existante des typologies d'organisme supplémentaires.

Entités		Montants / jour*			
		Salle 1 ou 2	Salle 1 ou 2 demi-journée	Salle 3	Salle 3 demi-journée
Collectivité ou établissement public	Affilié	250 €	125 €	130 €	65 €
	Non-affilié	380 €	190 €	250	125€
Occupants de la maison des communes (CNFPT-AMF26)		210 €	105 €	100 €	50 €
Association	Non lucratif	250 €	125 €	130 €	65 €
	Lucratif	380 €	190 €	200 €	100 €
Entreprise privée		650 €	325 €	380 €	190 €
Organisme professionnel et syndical		250 €	125 €	130 €	65 €
Administration centrale, territoriale, autres structures ou autorités administratives de l'Etat		380 €	190 €	250	125€

Les autres modalités demeurent inchangées.

**Le conseil d'administration,**

Après avoir entendu l'exposé de madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la nouvelle grille de redevances tarifaires des salles Jean GERMAIN.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits  
Pour extrait conforme,  
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme  
Eliane GUILLON

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

